



Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 11 avril 2011, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

La directrice générale mentionne que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera conservé dans les archives.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

(Dossier : dérogation mineure pour le 3462, route Marie-Victorin, M. Carol Paré)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2011-68 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
 Diane Beaulieu Désy, conseillère
 Johanne Guimond, conseillère
 Stéphane Dusablon, conseiller
 Gilbert Lemelin, conseiller
 Régis Lemay, conseiller

Est absent : Jean-Pierre Lacoursière, conseiller

Deux personnes sont présentes à la séance.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ajournée du 11 avril 2011

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. URBANISME

4.1 Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ
 (M. Christian Boulet)

4.2 Demande de dérogation mineure (3462, route Marie-Victorin, propriété de
 M. Carol Paré)

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Climatisation au bureau de poste

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE



2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ajournée du 11 avril 2011

2011-69 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 11 AVRIL 2011

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ajournée du 11 avril 2011.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. URBANISME

4.1 Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ (M. Christian Boulet)

2011-70 AVIS DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (M. CHRISTIAN BOULET)

Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation d'une partie du lot 3 387 787 du cadastre du Québec, correspondant à une superficie de 13 194,12 m², propriété de M. Benoît Lambert, en faveur de Pelouse Richer Boulet inc., propriétaire des lots contigus 3 387 791 et 4 185 683 du cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la présente demande à la CPTAQ vise le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 3 387 787 du cadastre du Québec à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le morcellement et l'aliénation d'une partie de cette terre agricole constituent un remembrement de terre agricole à l'égard des lots contigus 3 387 791 et 4 185 683 du cadastre du Québec, situés à Saint-Antoine-de-Tilly, pour l'agrandissement d'un usage agricole existant, soit la culture en contenant de produits de pépinière;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de cette loi;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation à la CPTAQ pour le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 3 387 787 du cadastre du Québec est autorisée à l'article 12 du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'agrandissement de cet usage agricole est conforme à la réglementation d'urbanisme;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,



il est résolu que le conseil municipal transmette un avis favorable à la présente demande d'autorisation à la CPTAQ visant le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 3 387 787 du cadastre du Québec en faveur de Pelouses Richer Boulet inc., propriétaire des lots contigus 3 387 791 et 4 185 683 du cadastre du Québec. Demande d'autorisation à la CPTAQ adressée par M. Christian Boulet.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Demande de dérogation mineure (3462, route Marie-Victorin, propriété de M. Carol Paré)

2011-71 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (3462, ROUTE MARIE-VICTORIN, PROPRIÉTÉ DE M. CAROL PARÉ)

Demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire d'une hauteur supérieure à la norme de 5 m et d'une superficie supérieure à la norme maximale de 55 m² sur la propriété au 3462, route Marie-Victorin. Propriétaire : Carol Paré.

- ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage isolé d'une hauteur de 6 m;
- ATTENDU QUE la hauteur maximale est de 5 m selon le Règlement de zonage 97-367;
- ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise la construction d'un garage isolé d'une superficie totale de 72,5 m²;
- ATTENDU QUE la superficie maximale est de 55 m² selon le Règlement de zonage 97-367;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme considère les présentes demandes comme mineures;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable aux présentes demandes de dérogation;
- ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le bulletin *Trait d'union* en date du 24 mars 2011 et que personne n'a manifesté son intérêt;
- ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu en date du 11 avril 2011 et que personne n'a manifesté son désaccord;

pour ces motifs,

proposé par M. Régis Lemay, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly accepte la présente demande de dérogation mineure pour un garage isolé sur la propriété située au 3462, route Marie-Victorin, le tout conformément à ce qui a été soumis dans la demande de permis de construction transmise à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Climatisation au bureau de poste

2011-72 CLIMATISATION AU BUREAU DE POSTE

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,
appuyé par Mme Diane Désy Beaulieu, conseillère,



il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des soumissions pour l'installation d'un air climatisé au bureau de poste;

QUE la directrice générale s'engage à fournir un échéancier des travaux à M. Gilbert Bédard au plus tard le 18 avril 2011.

Adopté à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande d'information sur le drainage de la zone tampon (rue Normand)

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2011-73 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 15.

Adopté à l'unanimité.

L'enregistrement de la séance par le maire sert à celui-ci à des fins personnelles.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale